



Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 073

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

Par lettre reçue le 20 juin 2023, la Préfecture fait observer à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud qu'il convient de disposer de ressources propres en vue de couvrir les annuités d'emprunts.

Or, sont comptabilisées en annuités d'emprunt, le remboursement de l'avance de trésorerie fait par le Budget Principal au Budget Annexe GEMAPI en 2022 et que nous souhaitons rembourser en une fois en 2023.

Il est donc nécessaire de revoir à la fois le budget annexe et le budget principal pour un montant de 26 140,96 €.

En tenant compte de la réduction du remboursement de l'avance du budget annexe GEMAPI, pour un montant de 26 141 €, il convient de retrouver une somme équivalente, soit par inscription d'une nouvelle recette soit par réduction de dépenses.

Il s'avère qu'il est possible d'obtenir un acompte N°2 de la part du Département dans le cadre de l'enveloppe Boost'ter et du financement de l'extension de la Cité de la tapisserie, soit un montant de 24 000 € pour 2023. Le complément de 2 141,00 € correspond à une augmentation du virement de la section de fonctionnement.

L'augmentation du virement est obtenue par une diminution des dépenses, notamment sur l'entretien des bâtiments.

Enfin comme indiqué dans le rapport concernant les créances éteintes, la somme de 662,71 € nécessaire à l'apurement de la dette peut être financée par une reprise sur provisions au compte 7817.

Il est ainsi proposé en annexe une DM 1 équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 662,71 €.

CONTRE : 0
POUR : 42
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER le projet de DM1 du budget principal tel que proposé en annexe.**

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



23008 Code INSEE	CC CREUSE GRAND SUD BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 du BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-331 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 141.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 141.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 141.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 141.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-4222 : Créances éteintes	0.00 €	662.71 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	662.71 €	0.00 €	0.00 €
R-7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	662.71 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	662.71 €
Total FONCTIONNEMENT	2 141.00 €	2 803.71 €	0.00 €	662.71 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 141.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 141.00 €
R-1313-30 : Subv. transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €
R-1313-720 : Subv. transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €
R-276351-731 : Créances sur GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	26 141.00 €	0.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	26 141.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	26 141.00 €	26 141.00 €
Total Général		662.71 €		662.71 €



(1) y compris les restes à réaliser